



AVIS PUBLIC

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, a adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement 607-5, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir les établissements publics et institutionnels de la zone EF-07
2. Ce projet de règlement vise à assujettir la délivrance des permis de construction pour un établissement d'enseignement situé dans la zone EF-07 à une évaluation en vertu d'objectifs et critères particuliers portant sur l'architecture du bâtiment et l'aménagement du terrain.
3. Une **présentation détaillée** du projet peut être consultée sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/consultation-ecrite-modification-reglementaire-607-5/>
4. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie ou en ligne, en suivant le lien ci-dessus.
5. Le projet de règlement devait faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, mais en raison de la crise de la COVID-19, conformément aux directives gouvernementales, cette consultation est remplacée par un appel de commentaires écrits.
6. En conséquence, une **consultation écrite** aura donc lieu pendant la période du **3 au 19 mai 2021** lors de laquelle les citoyens et citoyennes sont invité(e)s à transmettre leurs commentaires via les méthodes suivantes afin que les commentaires soient reçus avant la fin de la période de consultation écrite :
 - Par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0*

Donné à Val-David, ce 3 mai 2021.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint